Nations Unies

S/PV.7746



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7746e séance

Mardi 26 juillet 2016, à 15 heures

New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Sambou
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2016/598)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2016/599)

16-23527 (F)







La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2016/598)

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2016/599).

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/637, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2016/598 et S/2016/599, qui contiennent, respectivement, le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre et le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

J'informe le Conseil que la présidence du Conseil a rencontré les représentants des parties, qui ont confirmé qu'elles maintenaient leurs positions bien connues concernant la question inscrite à l'ordre du jour. Se fondant sur ces rencontres, avec l'assentiment des membres du Conseil, la présidence est parvenue à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne de)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2300 (2016).

La séance est levée à 15 h 5.